DEPARTEMENT : AVEYRON
COMMUNE DE SALMIECH

ARRÊTÉ : **AR_2025_049**

ARRETE MUNICIPAL DE FERMETURE PROVISOIRE DU STADE MUNICIPAL POUR ABATTAGE D'ARBRES METTANT EN CAUSE LA SECURITE PUBLIQUE

Vu le code général des collectivités territoriales, en particulier l'article L.2212-1 à L.2213-1 et les suivants ;
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publique ;
Considérant la nécessité de procéder à l'abattage d'arbres menaçant de tomber par grand vent sur le stade (domaine public de la commune) mettant en danger les usagers.
Considérant qu'il convient d'assurer la sécurité du personnel de l'entreprise EIRL CANTET Jonathan (Recoules, 12290 Arques) qui va effectuer l'opération.

ARRETE

Article 1 :
Le stade de Salmiech sera fermé provisoirement à compter du lundi 18 août jusqu'au vendredi 22 août inclus.

Article 2 :
La circulation de tous les usagers sera donc interdite sur le stade pendant toute cette période ;

Article 3 :
La secrétaire de mairie est chargée de la publication et de la notification du présent arrêté dont ampliation sera :

- Notifiée au Président du club sportif utilisateur de l'installation,
- Affiché à l'entrée du terrain de sport de Salmiech et de la mairie.

Article 4 :
Tout recours contre la présente décision pour excès de pouvoir, peut être introduit auprès du Tribunal Administratif de Toulouse, dans un délai de deux mois à compter de la date du rendu exécutoire du présent acte.

Fait à Salmiech, 12/08/2025
Le Maire, Jean-Paul LABIT

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : Conformément à l'article R 421-1 du Code de la justice administrative.
Dans les 2 mois à partir de la notification du présent arrêté, vous pouvez entreprendre :
- un recours gracieux auprès de l'autorité territoriale, et/ou
-un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr